

PLAN LOCAL d'URBANISME
Approuvé

Habsheim



3.b. Règlement graphique
Echelle : 1/5000^e

Transformation du P.O.S. en P.L.U.
APPROUVÉE par Délibération du Conseil
Municipal du 15 FÉVRIER 2018
Le Maire

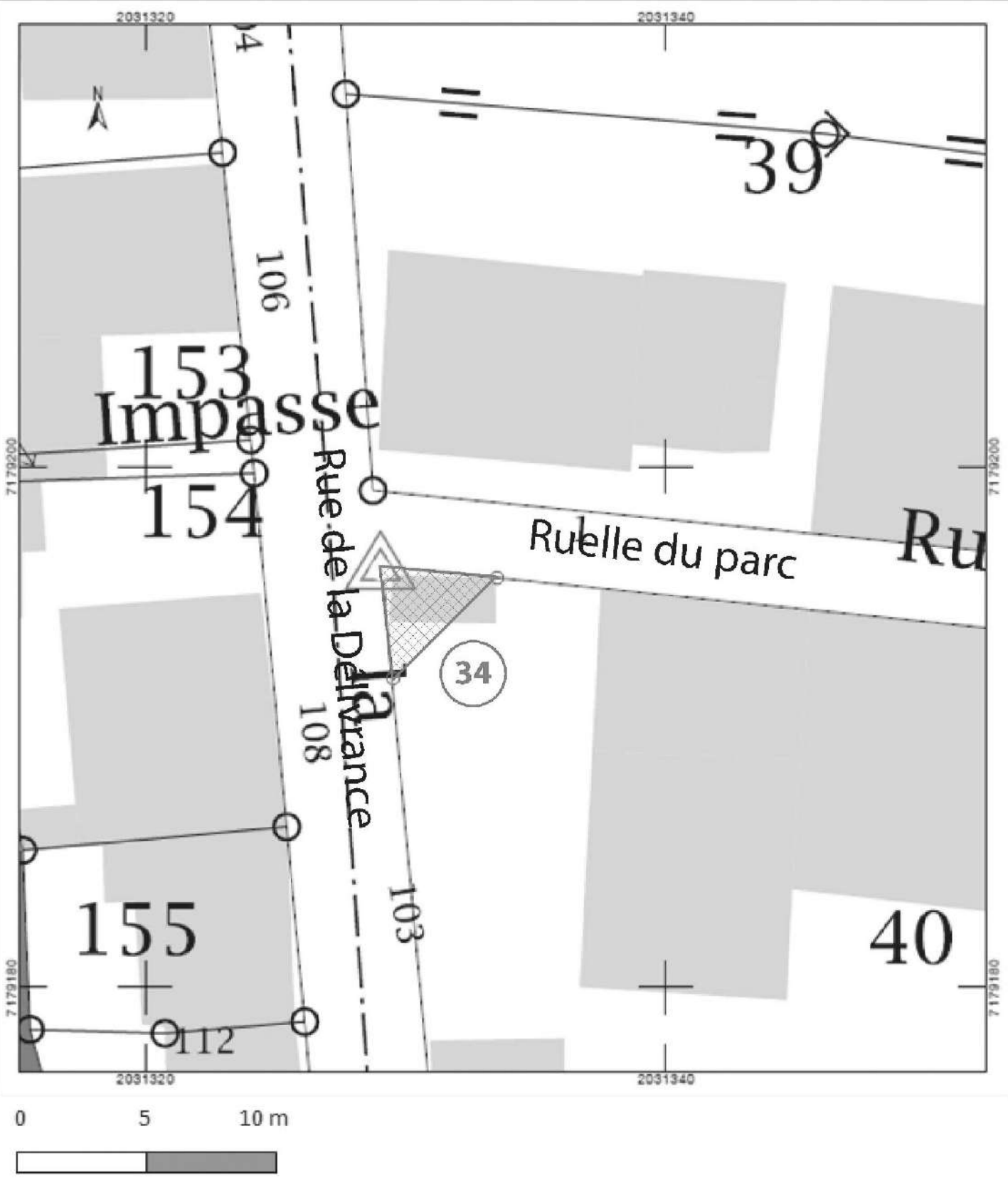


Février 2018

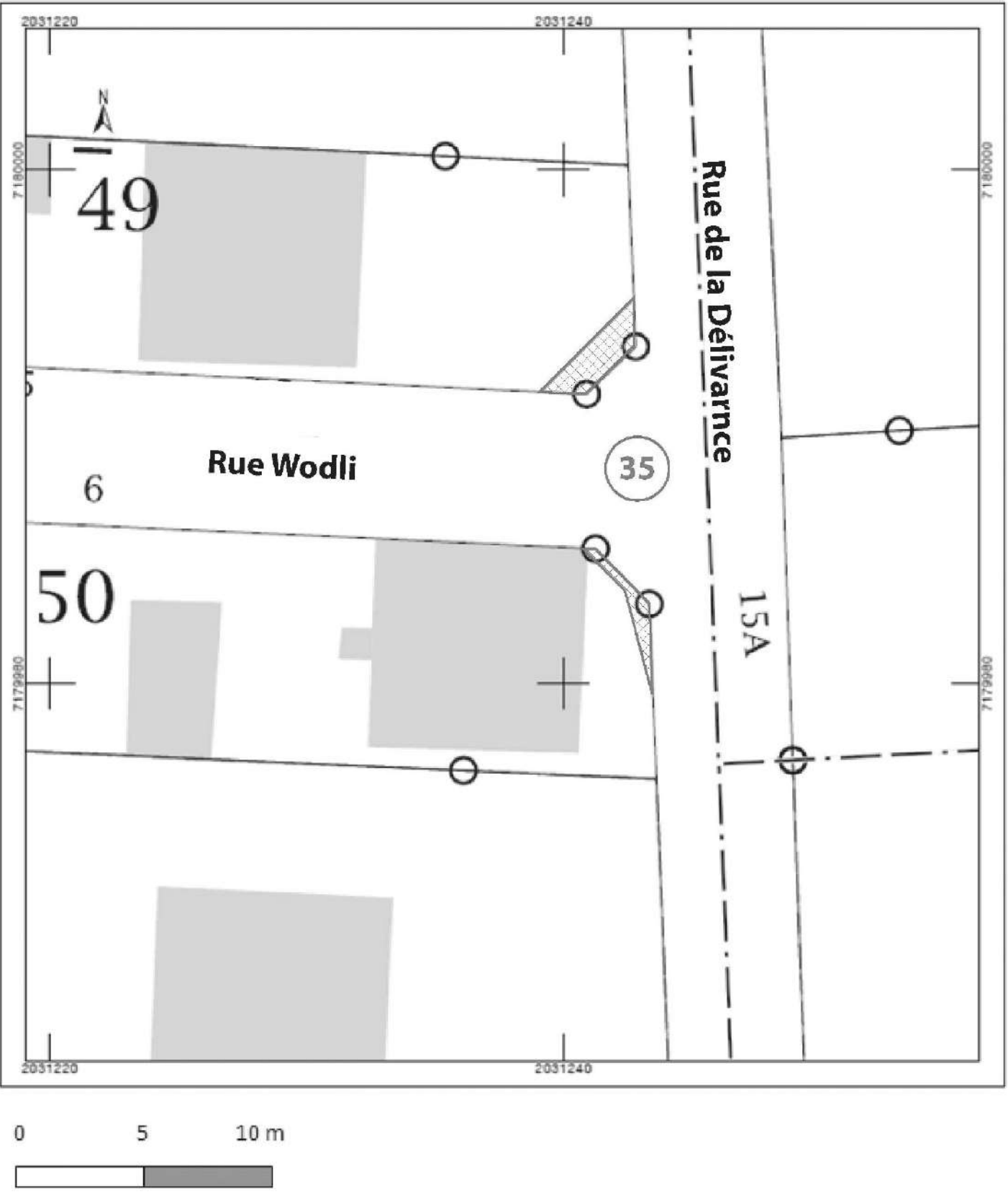
N°	DENOMINATION	LOCALISATION	REF. CADASTRALES	Superficie (m²)	Beneficiaire
1	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	20	150 000	Commune
2	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
3	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
4	Création de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	20	150 000	Commune
5	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
6	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
7	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
8	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
9	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
10	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
11	Création de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	20	150 000	Commune
12	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
13	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
14	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
15	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
16	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
17	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
18	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
19	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
20	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
21	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
22	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
23	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune
24	Aménagement de voirie Dépense : 1.5	sur l'axe principal	15	150 000	Commune



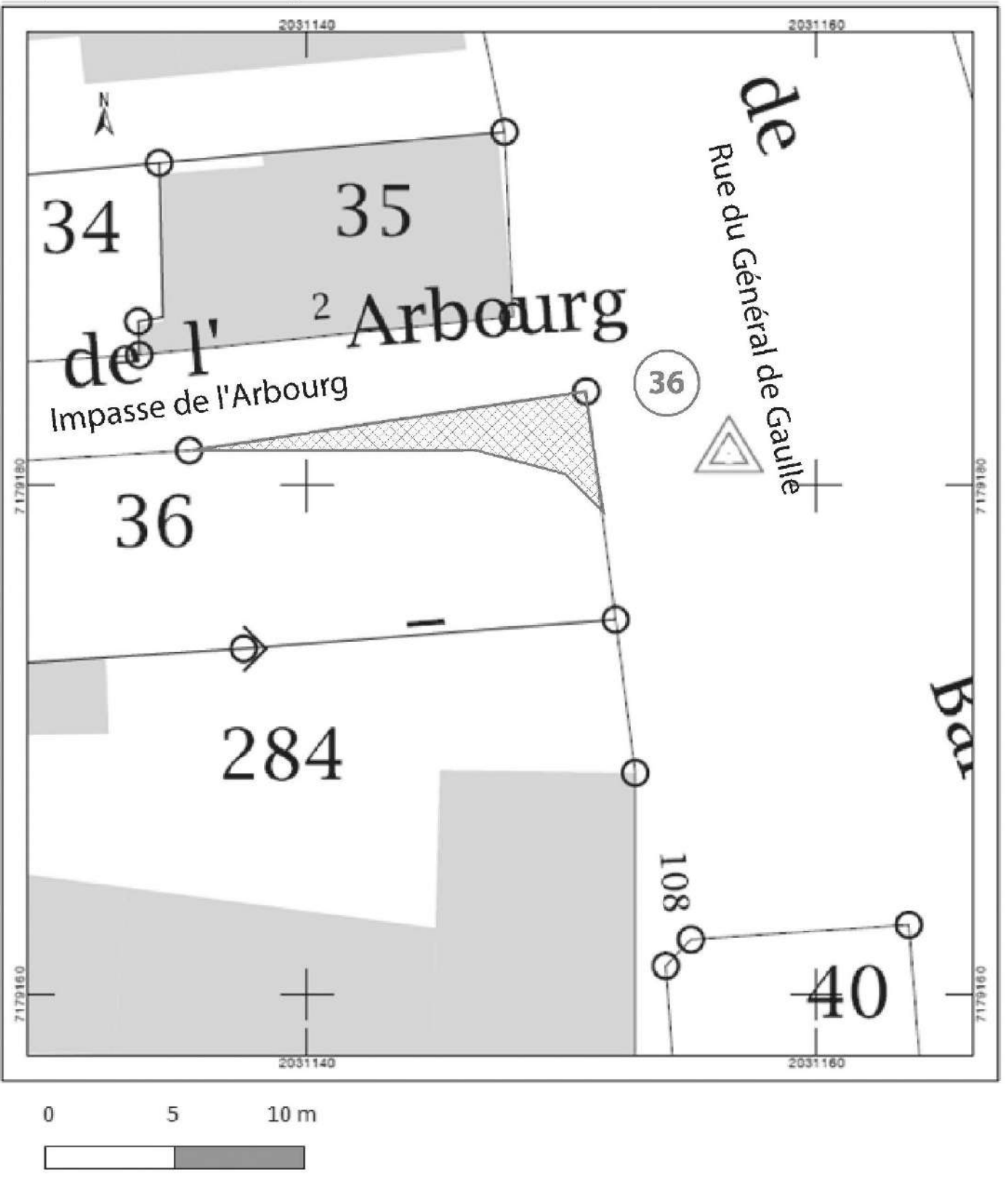
Emplacement réservé n° 34 - Ruelle du Parc / Rue de la Délivrance



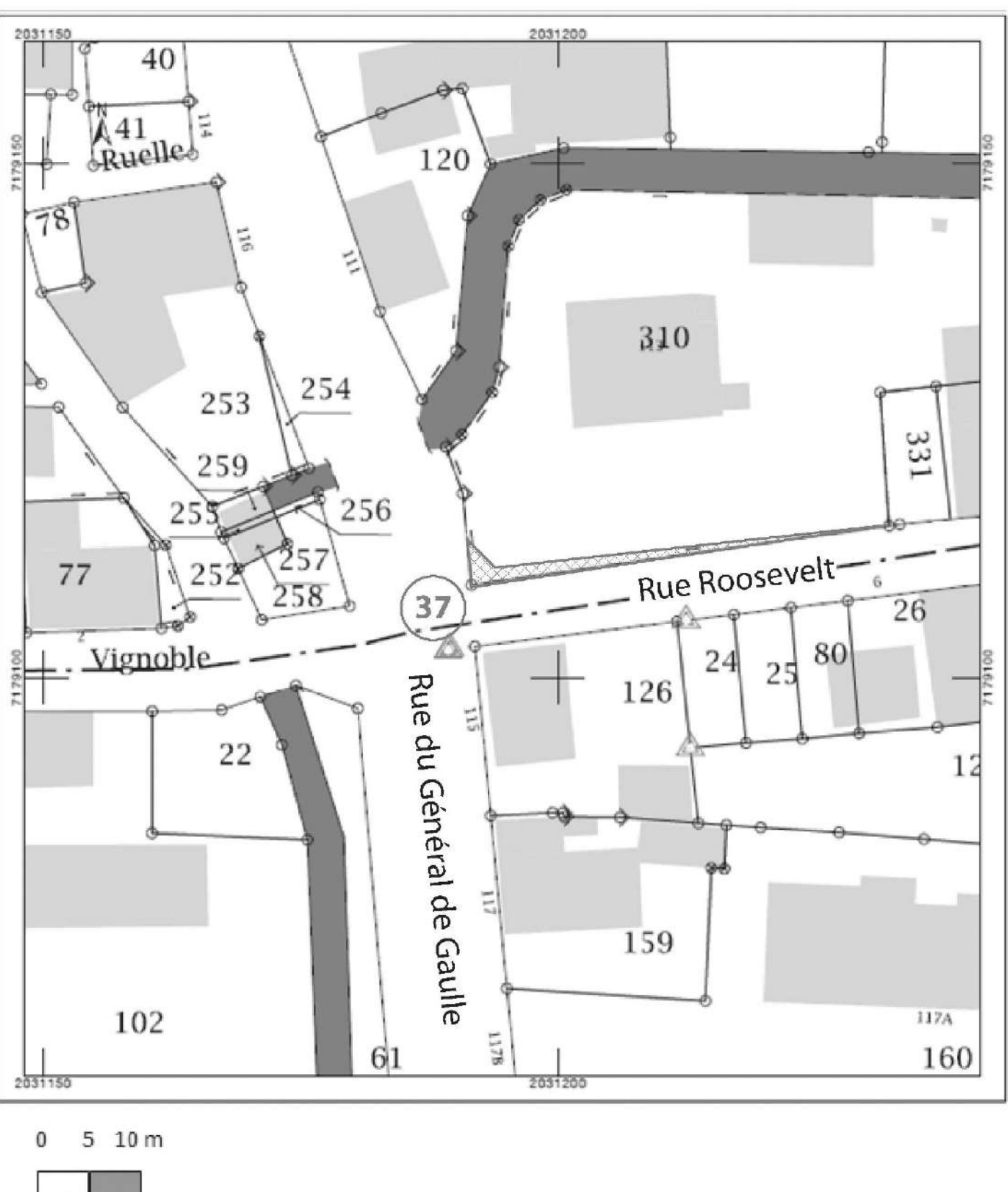
Emplacement réservé n° 35 - Rue Wodli / Rue de la Délivrance



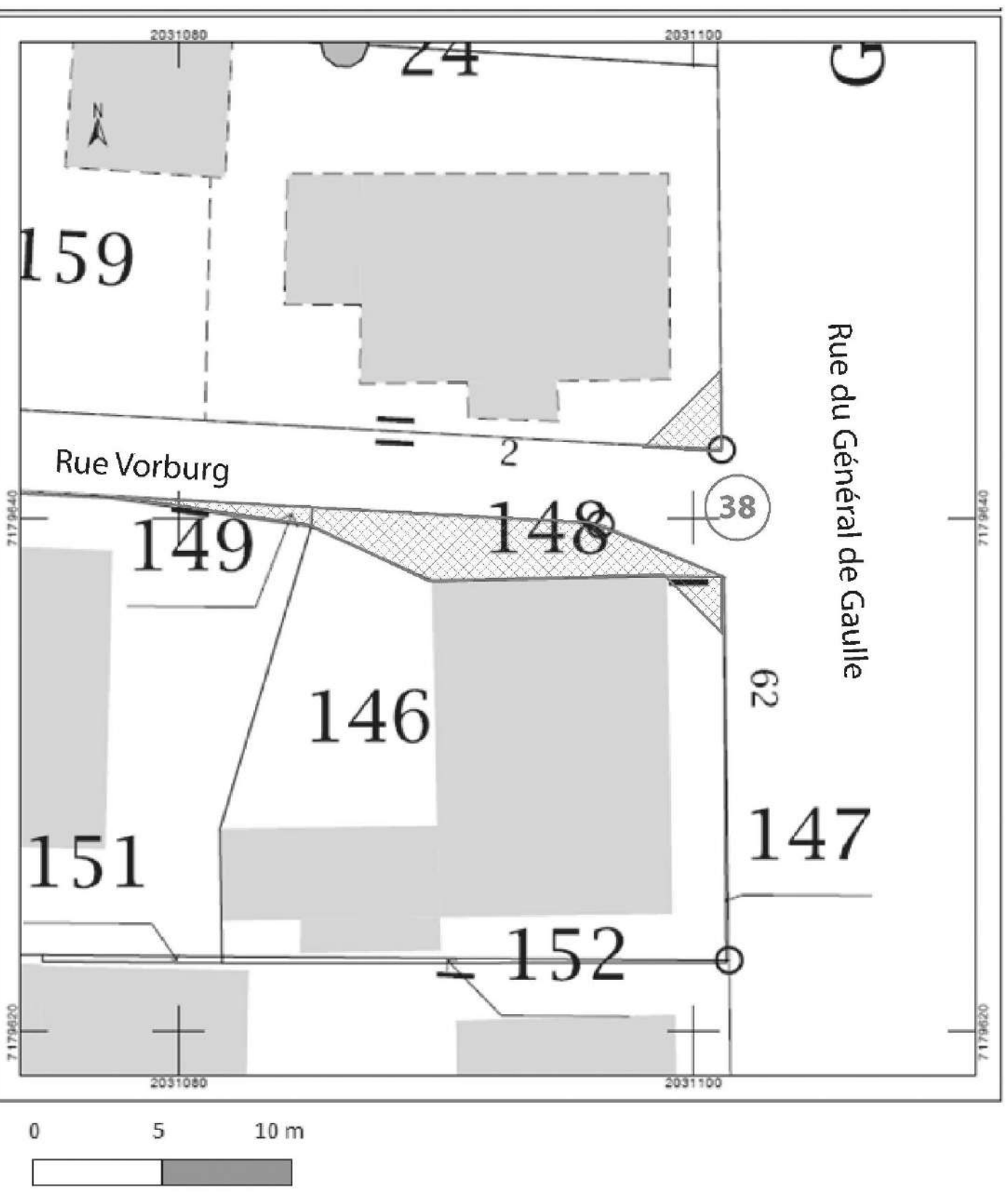
Emplacement réservé n° 36
Impasse de l'Arbourg / Rue du Général de Gaulle



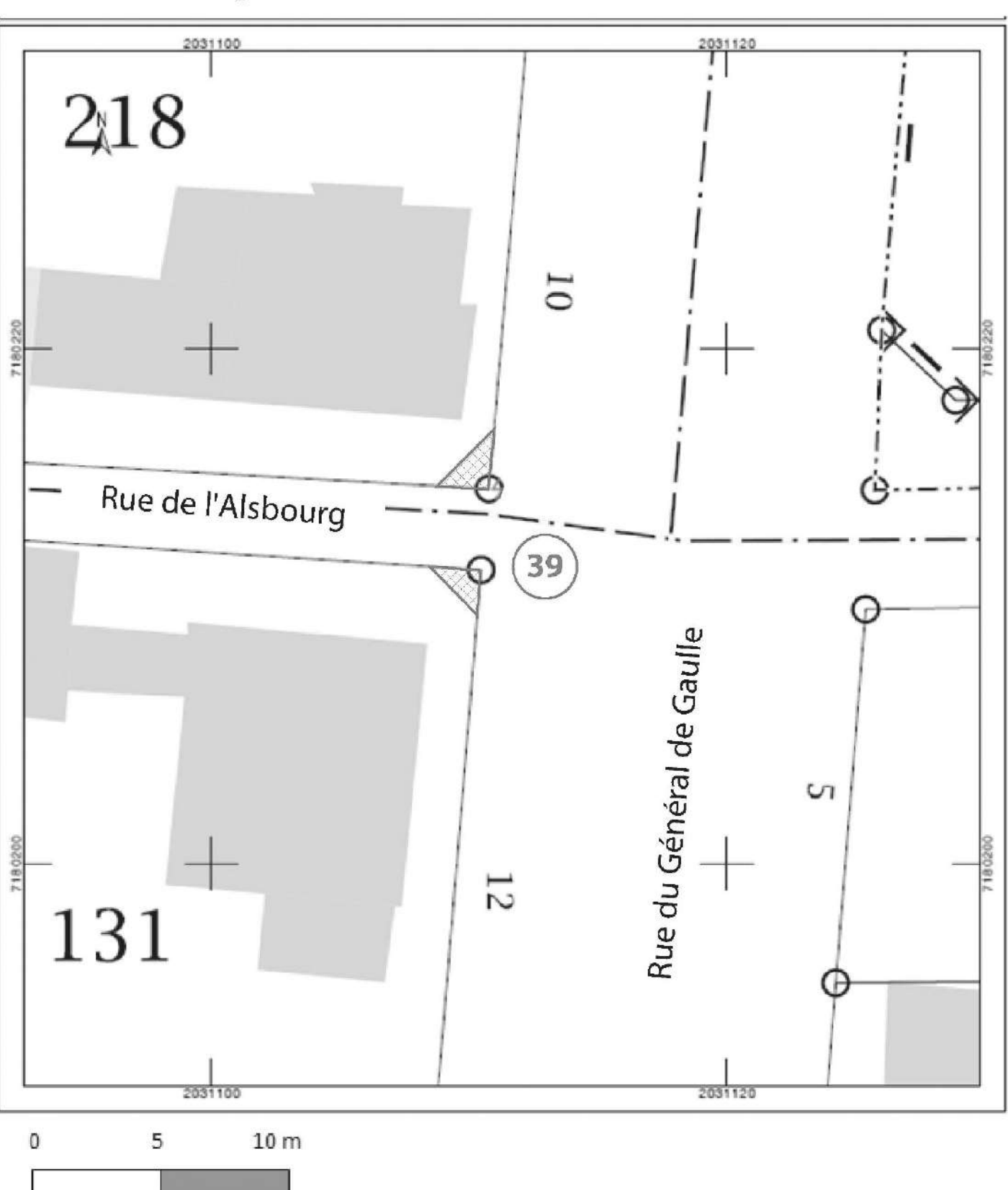
Emplacement réservé n° 37
Rue du Président Roosevelt / Rue du Général de Gaulle



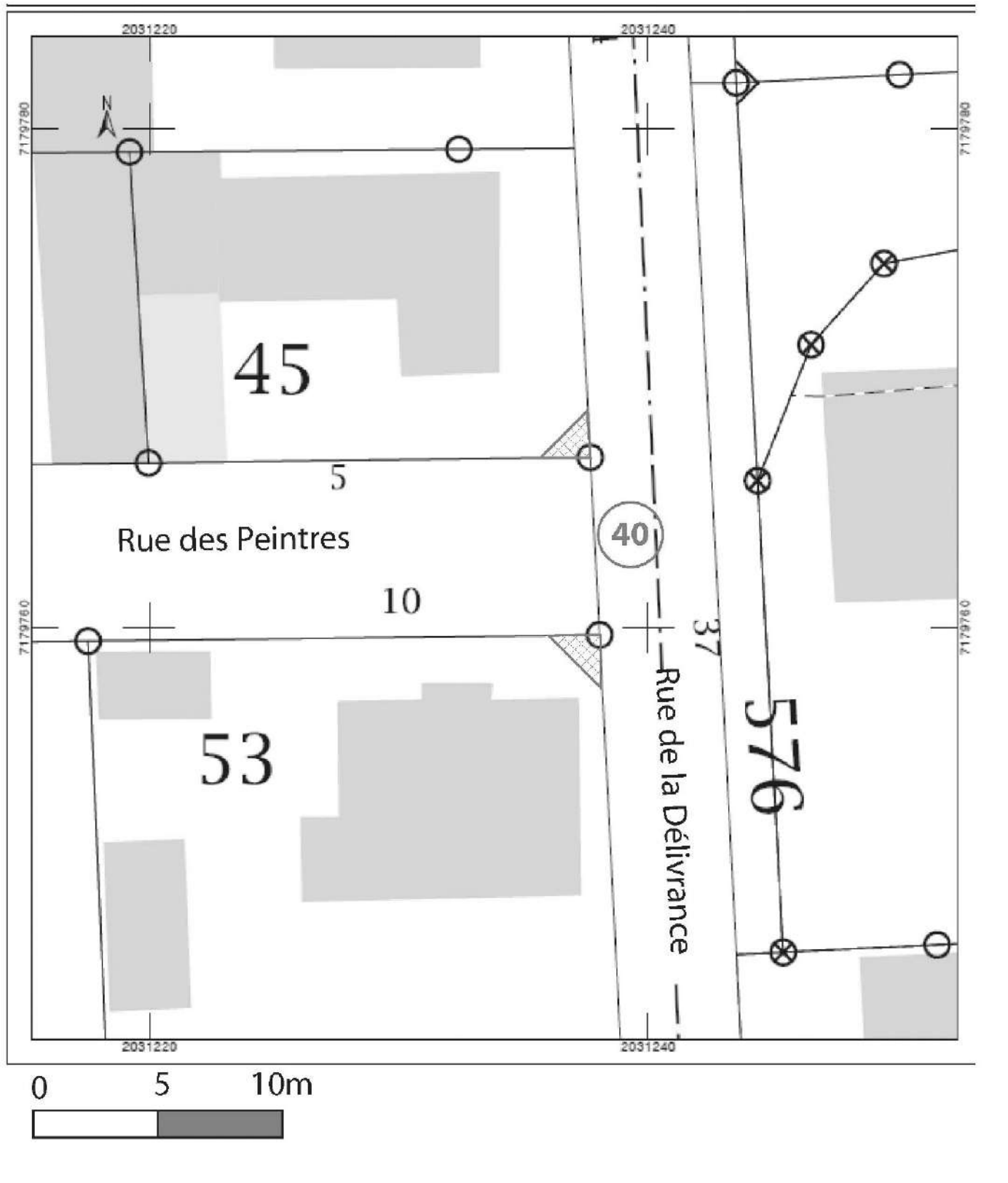
Emplacement réservé n° 38
Rue Vorburg / Rue du Général de Gaulle



Emplacement réservé n° 39
Rue de l'Alsbourg / Rue du Général de Gaulle



Emplacement réservé n° 40
Rue des Peintres / Rue de la Délivrance



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites cadastrales. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'une des limites de zone ou de secteur.